



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 27450

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation du CHS de Blain, dans la région des pays de Loire. L'équipe pluridisciplinaire du service de psychiatrie adulte l'a alerté sur la situation d'urgence induite par le manque cruel de médecins psychiatres. Dans le domaine si particulier de la santé mentale, il faut aujourd'hui d'importants moyens pour accueillir, soulager et guérir les malades. La fragilisation de ce service contribue à aggraver les dysfonctionnements et empêche les professionnels de bien remplir leurs missions de service public. Cela n'est pas sans incidences sur les conditions d'accueil et de suivi des patients, en hospitalisation complète et dans les centres médico-psychiatriques. En conséquence, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que les personnels de ces services puissent répondre aux besoins de la population et assurer leurs missions dans les meilleures conditions, dans l'intérêt des patients.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation du centre hospitalier spécialisé de Blain, dans la région des Pays-de-la-Loire. Le secteur de psychiatrie 44 G 15 du centre hospitalier de Blain connaît effectivement une situation difficile due à une succession d'événements qui ont affecté l'équipe médicale (accident du chef de service, congés maternité, démission d'un praticien temps partiel). Pour faire face à cette situation exceptionnelle, l'Agence régionale de l'hospitalisation a mis en place une série de mesures à court et moyen terme. Elle a demandé à deux établissements du département assurant des soins en psychiatrie (le centre hospitalier universitaire de Nantes et le centre hospitalier spécialisé de Montbert) de mettre provisoirement des praticiens à la disposition du centre hospitalier spécialisé de Blain et de prendre en charge des patients du secteur 44 G 15. L'Agence régionale de l'hospitalisation a également demandé la publication d'un poste de praticien temps plein, qui a été effectuée le 8 avril dernier. La nomination prochaine d'un nouveau praticien ainsi que le retour de congé maternité de deux praticiennes permettront un retour à une activité normale du secteur concerné.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27450

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 1999, page 1848

Réponse publiée le : 6 septembre 1999, page 5274